

**SEANCE N° 10**  
**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à vingt heures et trente minutes,  
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Aubin des Ormeaux, dûment convoqués, se sont réunis salle de la mairie, sous la présidence du Maire, Hervé BREJON

Date de convocation du Conseil Municipal : 6/12/2018

Date d'affichage en Mairie : 6/12/2018

**Présents** : BREJON Hervé, RINEAU Marie-Christine, LEROUX Gilbert, BOUILLAUD Sylvia, PERRAUD Hubert, GABORIEAU Frédéric, MURZEAU Stéphane, Marie-Madeleine RETAILLEAU, GAUDICHEAU Aline, BIZON Marie-Christine, BRIN Stéphane, MANCEAU Sandrine, GRELLIER Fabien,

**Absents excusés** : BOSSARD Valérie donne pouvoir à Hervé BREJON

**Secrétaire de séance** : RINEAU Marie-Christine

**1 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE POUR LE PROJET D'AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DU CENTRE BOURG (délibération N°2018-087)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'amélioration de l'attractivité du centre bourg. Il consiste à agir sur différents axes :

- ✓ Aménager une aire d'accueil de camping-car
- ✓ Réhabiliter l'ancienne cantine en bibliothèque municipale
- ✓ Réhabiliter le calvaire communal
- ✓ Réaliser l'extension du cimetière

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Aménagement aire d'accueil de camping-car	30 000,00 €	Contrat Vendée Territoires pour aire de camping-car	17 500,00 €
Bibliothèque	248 039,00 €	Contrat Vendée Territoires pour bibliothèque	17 000,00 €
Calvaire communal	30 169,48 €	Région pays de la Loire 10%	36 455,99 €
Extension du cimetière	56 351,37 €	SyDEV pour réno énergétique bibliothèque	20 000,00 €
		Autofinancement	273 603,87 €
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>364 559,85 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>364 559,85 €</b>

Au vu des montants, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la Région des Pays de la Loire.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'exposé du Maire et l'opération projetée d'amélioration de l'attractivité du centre bourg  
**SOLLICITE** une subvention auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire  
**CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires, et l'autorise à signer les documents correspondants  
**ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.

## **2- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE LA VENDEE POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE CANTINE EN BIBLIOTHEQUE (délibération N°2018-088)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabiliter l'ancienne cantine en bibliothèque municipale.

Pour cela, une étude de faisabilité a été lancée avec l'aide de l'agence de services aux collectivités de Vendée. La restitution de l'étude a eu lieu le 21/11/2018, et correspond aux souhaits des membres du conseil municipal.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux bâtiment	162 100,00 €	Région Pays de la Loire	20 000,00 €
VRD	14 000,00 €	Contrat Vendée Territoires	17 000,00 €
Architecte	22 633,00 €	Etat - 30%	74 411,00 €
Contrôle technique	2 744,00 €	Autofinancement	116 628,00 €
SPS	1 500,00 €	SyDEV	20 000,00 €
Divers	4 000,00 €		
SPL	12 980,00 €		
Assurances	5 500,00 €		
Actualisation suite études	2 582,00 €		
Mobilier	20 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>248 039,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>248 039,00 €</b>

Au vu des montants, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat via la Préfecture de la Vendée.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'exposé du Maire et l'opération projetée de réhabilitation de l'ancienne cantine en bibliothèque  
**SOLLICITE** une subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Vendée

**CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires, et l'autorise à signer les documents correspondants

**ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.

## **3 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE CANTINE EN BIBLIOTHEQUE (délibération N°2018-089)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabiliter l'ancienne cantine en bibliothèque municipale.

Pour cela, une étude de faisabilité a été lancée avec l'aide de l'agence de services aux collectivités de Vendée. La restitution de l'étude a eu lieu le 21/11/2018, et correspond aux souhaits des membres du conseil municipal.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux bâtiment	162 100,00 €	Région Pays de la Loire	20 000,00 €
VRD	14 000,00 €	Contrat Vendée Territoires	17 000,00 €
Architecte	22 633,00 €	Etat - 30%	74 411,00 €
Contrôle technique	2 744,00 €	Autofinancement	116 628,00 €
SPS	1 500,00 €	SyDEV	20 000,00 €
Divers	4 000,00 €		

SPL	12 980,00 €		
Assurances	5 500,00 €		
Actualisation suite études	2 582,00 €		
Mobilier	20 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>248 039,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>248 039,00 €</b>

Au vu des montants, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Vendée, à travers le contrat Vendée Territoires.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'exposé du Maire et l'opération projetée de réhabilitation de l'ancienne cantine en bibliothèque  
**SOLLICITE** une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée  
**CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires, et l'autorise à signer les documents correspondants  
**ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.

#### **4 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR CAMPING CAR (délibération N°2018-090)**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes, avec l'agence de services aux collectivités de Vendée, a mené une étude sur l'accueil des campings cars sur le pays de Mortagne.

La commune de Saint Aubin des Ormeaux a fait part de son intérêt pour le site au pied de l'étang du bouchaud, afin d'être une aire de stationnement. Par délibération N°2018-084, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	30 000€	Contrat Vendée Territoires	17 500€
		Autofinancement	12 500€
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>30 000€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>30 000€</b>

Au vu des montants, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Vendée, à travers le contrat Vendée Territoires.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'exposé du Maire et l'opération projetée de création d'une aire de stationnement pour les campings-cars  
**SOLLICITE** une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée

#### **5 - SUBVENTION FAMILLES RURALES-COLIMACON SAINT AUBIN (délibération N°2018-091)**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il avait été prévu une clause de revoyure avec l'association FAMILLES RURALES COLIMACON, qui gère le restaurant scolaire, en fonction des résultats financiers de celle-ci.

Par suite de la réunion du comité partenarial réuni le 13/11/2018, il est demandé à la commune une subvention complémentaire de 5000€.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal à cet effet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** la subvention de 5000€ pour FAMILLES RURALES COLIMACON

**AUTORISE** le Maire à mandater les sommes correspondantes

**INDIQUE** que la somme est prévue au budget

#### **6 – DECISION MODIFICATIVE (délibération N°2018-092)**

Point annulé

#### **7 - REHABILITATION DE L'ANCIENNE CANTINE EN BIBLIOTHEQUE (délibération N°2018-093)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabiliter l'ancienne cantine en bibliothèque municipale/espace culturel.

Pour cela, une étude de faisabilité a été lancée avec l'aide de l'agence de services aux collectivités de Vendée, accompagné d'une étude énergétique du SYDEV.

La restitution de l'étude a eu lieu le 21/11/2018 à la commission municipale. Celle-ci est aujourd'hui présentée aux membres du conseil municipal par M GABORIEAU, adjoint qui est en charge du dossier.

Un débat animé s'engage sur l'opportunité de cette réhabilitation et sur les travaux à envisager.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux bâtiment	162 100,00 €	Région Pays de la Loire	20 000,00 €
VRD	14 000,00 €	Contrat Vendée Territoires	17 000,00 €
Architecte	22 633,00 €	Etat - 30%	74 411,00 €
Contrôle technique	2 744,00 €	Autofinancement	116 628,00 €
SPS	1 500,00 €	SyDEV	20 000,00 €
Divers	4 000,00 €		
SPL	12 980,00 €		
Assurances	5 500,00 €		
Actualisation suite études	2 582,00 €		
Mobilier	20 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>248 039,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>248 039,00 €</b>

Il est proposé un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 vote blanc

**APPROUVE** le projet de réhabilitation de l'ancienne cantine en bibliothèque/espace culturel

**AUTORISE** le Maire à signer tout document pour poursuivre le projet et à réaliser les demandes de subventions correspondantes

#### **8 - MISSION D'ASSISTANCE DE L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES DE VENDEE POUR LE PROJET DE BIBLIOTHEQUE (délibération N°2018-094)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1, L. 2122-21 L.2122-21-1 ; L.2241-1 ;

Vu la délibération n°2012-083 en date du 6 décembre 2012, concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabiliter l'ancienne cantine en bibliothèque municipale.

Pour cela, une étude de faisabilité a été réalisée avec l'aide de l'agence de services aux collectivités de Vendée.

Il est proposé aujourd'hui d'avancer dans la réflexion du projet, en se faisant accompagner par l'agence de services aux collectivités de Vendée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1. **DONNE** un avis favorable concernant le lancement du projet de réhabilitation du restaurant scolaire en Espace Culturel, d'un budget prévisionnel de 212 500 € HT (hors révision du prix, taxes d'aménagement et honoraires SPL) ;

2. **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :

- 1.400,00 € HT pour la réalisation du programme
  - 1.000,00 € HT pour le choix du maître d'œuvre
- La mission de la SPL s'arrêterait après le choix du maître d'œuvre

3. **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 48

4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions,

#### **9 – AVIS SUR LE DOSSIER d'ICPE DE L'EARL LE FRENE (délibération N°2018-095)**

Monsieur le Maire indique que par courrier du 24/10/2018, il a reçu de Monsieur le Préfet le dossier présenté par l'EARL LE FRENE pour une extension de son élevage porcin sur la commune de la Verrie.

L'enquête publique se déroule du 21 novembre au 20 décembre 2018. Un affichage a été fait en mairie, conformément à la demande de la Préfecture de la Vendée.

Il informe qu'outre les formalités de publicité préalable, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur cette demande au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête.

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal et ouvre le débat. Monsieur le Maire informe que les services de l'Etat ont émis des avis favorables avec des réserves en fonction de leurs compétences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'exposé du Maire

**DONNE** un avis favorable au projet de l'EARL LE FRENE

#### **10 – AVIS FINAL SUR LE PLUIH (délibération N°2018-096)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 24 juin 2015, la Communauté de Communes du Pays de Mortagne avait prescrit un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH).

Les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été débattues à deux reprises dans les conseils municipaux et au conseil communautaire. Les premiers débats ont eu lieu au mois de mars 2017, et les seconds au cours des mois de juin et de juillet 2018.

L'ensemble des communes a été associé à la procédure d'élaboration du PLUiH. Par délibération en date du 24 octobre 2018, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de PLUiH.

Le dossier d'arrêt a été notifié, pour avis, aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.153-15 et suivants du code de l'urbanisme.

Ainsi la commune de Saint Aubin-des-Ormeaux a été sollicitée par un courrier du Président de la Communauté de Communes pour donner un avis sur le projet de PLUiH arrêté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les premiers débats sur les orientations du PADD le 22/03/2017 au Conseil Communautaire et le 16/03/2018 au Conseil Municipal de Saint Aubin-des-Ormeaux,

Vu les seconds débats sur les orientations du PADD le 11/07/2018 au Conseil Communautaire et le 14/06/2018 au Conseil Municipal de Saint Aubin-des-Ormeaux,

Vu la délibération n° 18-147 en date du 24/10/2018, du Conseil Communautaire du Pays de Mortagne portant bilan de la concertation et arrêt du PLUiH,

Vu le projet de PLUiH de la Communauté des Communes du Pays de Mortagne tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté des Communes du Pays de Mortagne

#### **11 – REGULARISATION DE VOIRIE (délibération N°2018-097)**

Monsieur le Maire indique que le chemin rural qui va à St André, au niveau du lieu-dit la Bérie, au niveau de la parcelle A 970, qui fait une enclave dans la propriété de M et Mme ZOLVER et n'est plus utilisé comme chemin.

Compte tenu de sa désaffectation, la commune peut mettre en œuvre la procédure prévue au code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il a cessé d'être affecté à l'usage du public. Au préalable, le conseil municipal doit constater sa désaffectation.

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**CONSTATE** la désaffectation du chemin rural qui va à St André, au niveau du lieu-dit la Bérie, au niveau de la parcelle A 970, qui fait une enclave dans la propriété de M et Mme ZOLVER

**DECIDE** de lancer la procédure de cession pour la parcelle énoncée ci-dessus

**PREVOIT** les dépenses pour le budget 2019

#### **12 - INSTAURATION PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT (délibération N°2018-098)**

Dans les conditions fixées à l'article L 1331-2 du Code de la santé publique, il est proposé que la commune de Saint Aubin des Ormeaux exécute les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public. En contrepartie, la collectivité se fait rembourser par les propriétaires intéressés les frais liés à ces travaux, à savoir :

- participation aux frais de nouveau branchement lors de la création ou de la réhabilitation du réseau d'assainissement y compris les frais de réalisation des travaux, au prix réel du coût du branchement
- participation aux frais de branchement posé en attente lors des travaux, lorsque le propriétaire riverain n'a pas donné suite à la proposition à demi-tarif et que le raccordement intervient au-delà de deux années, au prix réel du coût du branchement
- participation aux frais de nouveau branchement sur réseau existant, au prix réel du coût du branchement

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L 1331-2,

Considérant le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du Pays de Mortagne à compter du 01/01/2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'instauration d'un dispositif de participation aux frais de branchement, au montant réel

### **13 - ACCOMPAGNEMENT DE L'AGENCE DE SERVICE AUX COLLECTIVITES DE VENDEE POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE (délibération N°2018-099)**

Il est rappelé que par délibération N°2018-067 du 11/10/2018, la commune de St Aubin des Ormeaux a adhéré à un groupement de commandes avec la Gaubretière, St Martin des Tilleuls et Les Landes Genusson. Afin de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif, la commune a sollicité l'agence de services aux collectivités de Vendée.

La prestation prévoit la réalisation des métrés et estimations des travaux de voirie, la préparation des bons de commande, le suivi technique, administratif et financier des travaux.

Monsieur le Maire propose de confier la réalisation de la mission à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée dans le cadre d'une convention d'assistance technique de voirie.

Monsieur le Maire présente la Convention et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

L'agence de services aux collectivités locales de Vendée est une société anonyme publique locale dont les collectivités locales actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui réalisé sur leurs propres services.

Dans cette optique, M le Maire tiendra le conseil régulièrement informé de la réalisation de la convention.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'exposé du Maire

**CONFIE** la mission d'assistance technique de voirie relative à la commune de St Aubin des Ormeaux à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'accord de la Commission permanente et/ou de l'agrément du Conseil d'administration de la SPL ;

**APPROUVE** la convention d'assistance technique de voirie correspondante pour un montant de 2 800€ HT ;

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention ;

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération comptable Voirie et que le projet de convention est annexé à la délibération

### **14 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération N°2018-100)**

#### **MARCHES PUBLICS**

Marché public d'un montant de 795,91€ TTC avec FAUCHET pour le rebobinage d'un moteur d'aérotherme salle du Verdier.

Marché public d'un montant de 882,20€ TTC avec FAUCHET pour le remplacement de câbles défectueux des aérothermes ainsi que des commandes et contacteurs.

Marché public d'un montant de 511,60€ TTC avec NEOPOST pour le changement de machine à affranchir.

Marché public d'un montant de 974,46€ TTC avec CEF CHOLET pour l'achat de guirlandes

Marché public d'un montant de 99€ TTC pour le transport en car pour la conférence sur le centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale

#### **DIA**

DIA 15 rue des mauges pas de préemption

DIA 16 rue de la Vallée, pas de préemption

DIA 6 impasse de la Loizière pas de préemption

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce compte rendu

QUESTIONS DIVERSES

- *moulin des rivières : déconstruction par son propriétaire, le SIAEP ROC*  
- *un point est fait sur la gestion des sacs jaunes au niveau intercommunal. Il y a une surconsommation de sacs jaunes. Plusieurs propositions sont à l'étude.*

- Vœux : 12/01 à 11h

- L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30